

Rapport annuel

Commune de SAINT-MALO



Prix & Qualité

service de l'eau potable

DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2017
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE

2017

Sommaire

■	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC	3
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE.....	3
■	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE	3
■	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE.....	3
■	CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT	3
■	RESSOURCES EN EAU.....	4
■	NOMBRE D'ABONNES	4
■	VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS.....	5
■	LONGUEUR DU RESEAU	5
■	TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC	6
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR.....	6
■	FRAIS D'ACCES AU SERVICE.....	6
■	PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE	6
■	LE PRIX DE L'EAU TOUTES TAXES ET REDEVANCES COMPRISES	7
■	EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2008	8
■	RECETTES D'EXPLOITATION	9
■	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE.....	10
■	QUALITE DE L'EAU.....	10
■	PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU.....	10
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU	11
■	PERFORMANCE DU RESEAU.....	13
■	RENOUVELLEMENT DES RESEAUX.....	14
■	CONTINUTE DU SERVICE	14
■	DELAI D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS POUR LES NOUVEAUX ABONNES.....	15
■	TAUX D'IMPAYES	15
■	TAUX DE RECLAMATIONS	15
■	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE	16
■	TRAVAUX PAYES AU COURS DE L'EXERCICE.....	16
■	BRANCHEMENTS EN PLOMB	16
■	ÉTAT DE LA DETTE	16
■	DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE	16
■	AMORTISSEMENTS REALISES	17
■	PRESENTATION DES PROJETS.....	17
■	PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS	17
■	ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE	18
■	AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE	18
■	OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE.....	18

■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Depuis le 1er avril 2012, la Régie Malouine de l'Eau assure la gestion et la distribution de l'eau potable sur l'ensemble du territoire de la commune de SAINT-MALO.

■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

47 700 habitants

Population totale en vigueur en 2017 (données Insee : Populations légales millésimées 2014 - Décret N° 2016-1986 du 30 décembre 2016).

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en régie : la Régie Malouine de l'eau (RME).

■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

La commune prend en charge :

Gestion du service	fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	des branchements
Entretien	des branchements, des canalisations, des compteurs, des ouvrages de traitement, du génie civil
Renouvellement	des branchements, des canalisations, des compteurs, du génie civil

■ CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT

Convention	Cocontractant	Caractéristiques	Date d'effet	Durée [an]	Observations
d'import	SMPEPCE	Achat et vente d'eau en gros	1 ^{er} juillet 2014	10	Signature convention en 2015
d'Import/Export	SIE DE BEAUFORT				Convention caduque au 30 juin 2014

■ RESSOURCES EN EAU

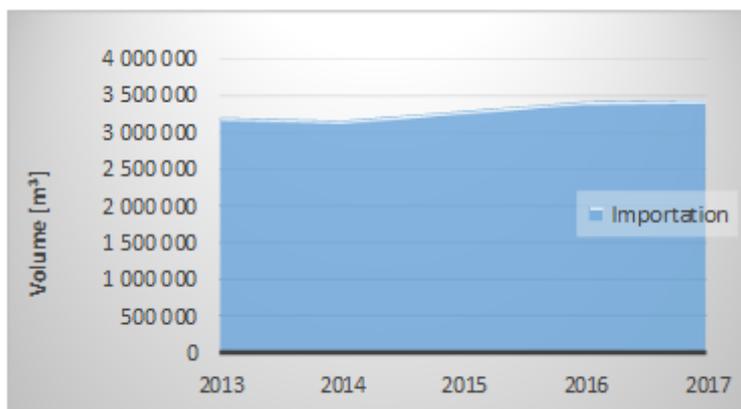
- *Volumes achetés aux collectivités adhérentes*

Achat à	Acheté en 2016 [m³]	Acheté en 2017 [m³]
SMP EPSM	3 422 533	3 435 939

- *Total des volumes d'eau potable*

Total des ressources [m³]	2016	2017	Variation	Part 2017
Ressources propres				
Importations	3 422 533	3 435 939	+0,39 %	100%
Total général	3 422 533	3 435 939	+0,39 %	100%

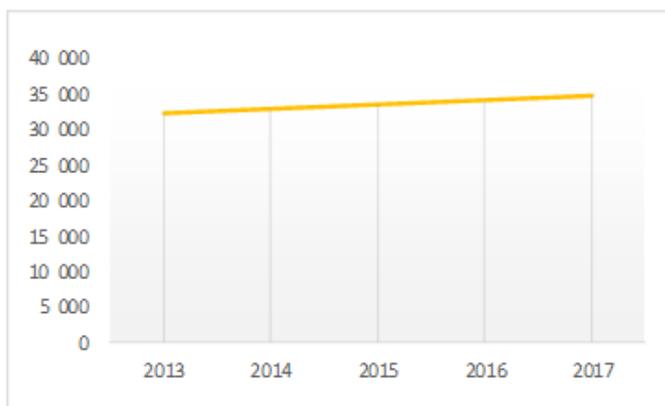
- *Evolution des volumes d'eau potable importés*



■ NOMBRE D'ABONNES

Abonnés	2016	2017	Variation
Nombre total d'abonnés	34 150	34 748	+1,75 %

- *Evolution du nombre total d'abonnés*



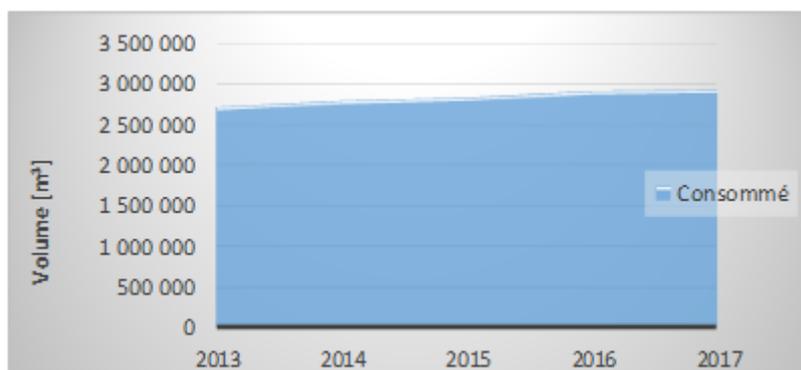
■ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

Volumes [m³]	2016	2017	Variation
Volume produit			
Volume importé	3 422 533	3 435 939	+0,39 %
Volume exporté	- 27 985	- 26 636	-4,82 %
Volume mis en distribution	3 394 548	3 409 303	+0,43 %
Volume vendu aux abonnés domestiques	2 909 056	2 092 116	-28,08 %
Volume vendu aux abonnés non domestiques		849 407	
Volume total vendu aux abonnés	2 909 056	2 941 523	+1,12 %

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

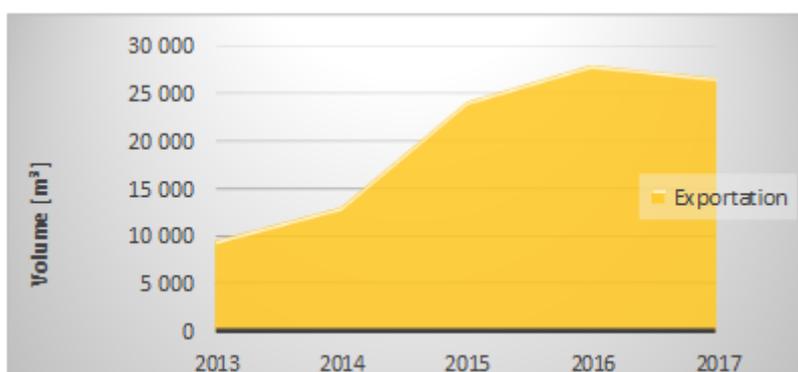
La consommation moyenne par abonné est de : **85 m³ par an**. Elle était de 85 m³ en 2016.

● Evolution des volumes vendus aux abonnés



● Détail des exportations d'eau

Export vers	Exporté en 2016 [m³]	Exporté en 2017 [m³]	Variation
SIE DE BEAUFORT	27 985	26 636	-4,82 %



■ LONGUEUR DU RESEAU

	2016	2017	Variation%
Linéaire du réseau hors branchements en km	328,8	329,0	+0,06 %

■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.
Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
20/10/2016	Tarifs Eau Potable 2017
09/10/2017	Tarifs Eau Potable 2018

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.
Le service est assujéti à la TVA.

■ FRAIS D'ACCES AU SERVICE

Au 1er janvier 2018 :
Les frais d'accès au service perçus par la collectivité s'élèvent à 20,00 € H.T

■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :
- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.
Les volumes sont relevés annuellement.
Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

- *Redevance de pollution domestique*

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.

Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018
Redevance de pollution domestique	0,3000	0,3000

■ LE PRIX DE L'EAU toutes taxes et redevances comprises

● Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	90,00	82,00	-8,89 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 200 m ³)	0,90	0,78	-13,33 %
	N° 2 (au-delà de 200 m ³)	1,30	1,24	-4,62 %
Redevances et taxes				
	Fonds de concours SMG [€/m ³]	0,17	0,17	0,00 %
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]	0,046	0,046	0,00 %
	Redevance de pollution domestique	0,30	0,30	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

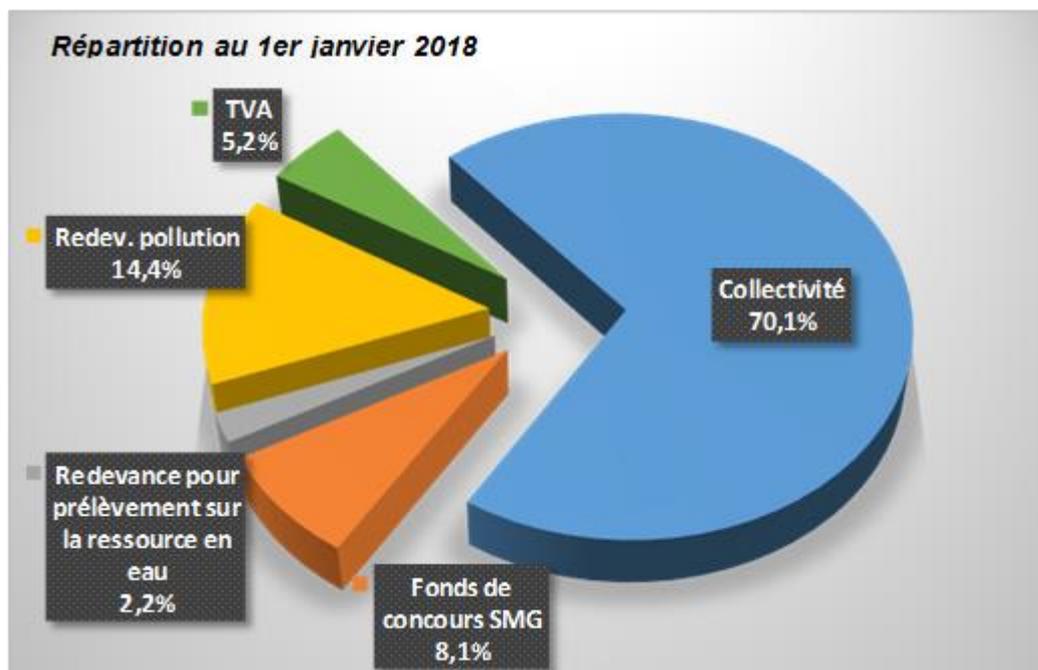
● Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018	Variation
Collectivité	198,00	175,60	-11,31 %
Fonds de concours SMG	20,40	20,40	0,00 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	5,52	5,52	0,00 %
Redevance de pollution domestique	36,00	36,00	0,00 %
TVA	14,30	13,06	-8,67 %
Total [€ TTC]	274,22	250,58	-8,62 %

Variation COLLECTIVITE (HT)
-11,31 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

2,09 €/m³

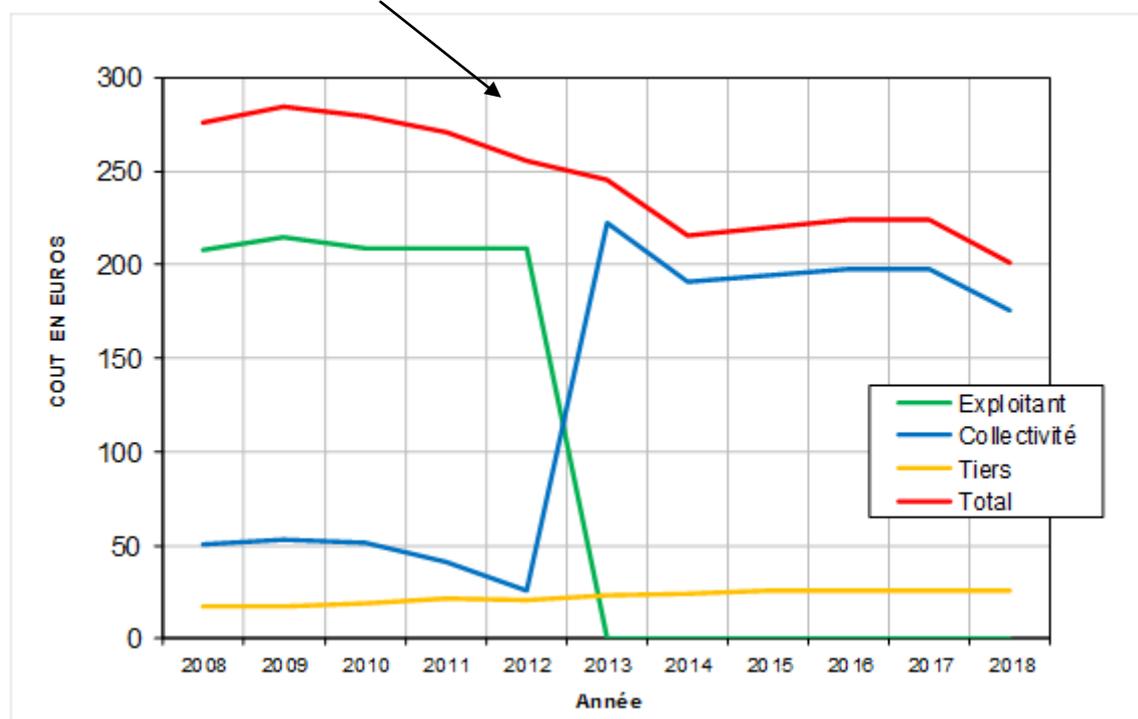


■ EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2008

Composantes de la facture d'un usager consommant 120 m³ (valeurs au 1^{er} janvier de chaque année hors TVA et hors redevance pollution).

Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]	Tiers [€]	Total hors TVA [€]
2008	208,12	50,71	17,04	275,87
2009	214,65	52,72	17,40	284,77
2010	208,99	51,18	18,96	279,13
2011	208,99	40,94	21,36	271,29
2012	208,99	25,90	20,88	255,77
2013	0	222,20	23,28	245,48
2014	0	191,00	24,36	215,36
2015	0	194,00	25,92	219,92
2016	0	198,00	25,92	223,92
2017	0	198,00	25,92	223,92
2018	0	175,60	25,92	201,52

Passage en Régie



La facture d'un usager consommant 120 m³ (Hors TVA et hors redevance pollution) a diminué de **26,95 %** depuis le début 2008 dont :

Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]	Tiers [€]	Total hors TVA [€]
2008-2018	-100,00 %	+246,28%	+52,11%	-26,95%

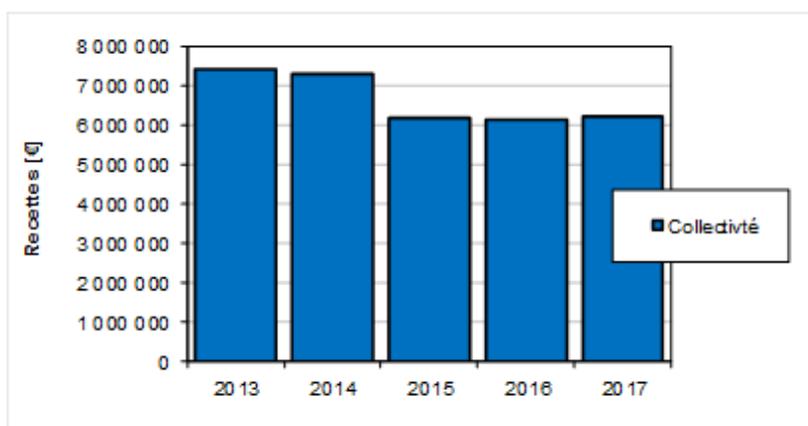
Commentaire : le passage du service d'eau potable de la commune de St Malo en Régie au 1^{er} avril 2012, explique ces évolutions importantes pour les parts « Exploitant » et « Collectivité ». D'autre part il y a eu également l'intégration de la partie rurale dans son périmètre d'activité (Château-Malo, Quelmer, Paramé Est...)

■ **RECETTES D'EXPLOITATION**

- *Recettes de la collectivité*

	2016	2017	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	6 135 550,90 €	6 206 181,02 €	+1,15 %
dont abonnements	3 314 867,88 €	3 285 243,47 €	-0,89 %
Total recettes de vente d'eau	6 135 550,90 €	6 206 181,02 €	+1,15 %

Autres recettes			
Frais d'accès aux services	63 960,00 €	87 180,00 €	
Recettes liées aux travaux	277 666,96 €	324 414,33 €	
Total des recettes	6 477 177,86 €	6 617 775,35 €	



■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par ARS 35. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire (Source : ARS 35) :

	Nombre de prélèvements réalisés	% de conformité	Paramètre non conforme
Conformité bactériologique	68	100 %	
Conformité physico-chimique	69	100 %	

Commentaires sur la qualité des eaux traitées et distribuées (source ARS 35)

L'eau distribuée au cours de l'année 2017 a été de bonne qualité microbiologique. Elle est restée conforme aux limites réglementaires fixées pour les éléments indésirables et les pesticides recherchés.

Unité de distribution (UDI)	Teneur moyenne en nitrate (mg/l) [min – max]	Pesticides	Teneur moyenne en COT (carbone organique total) en mg/l [min – max]
référence / Limite de qualité	50 mg/l	0,1µg/l par molécule	COT : 2 mg/l
UDI St Malo	10,3 [1,8 – 21,4]	<seuil de détection	1,7 [1,6 – 2,0]

Les trihalométhanes (THM) correspondant aux sous-produits de désinfection de l'eau, en lien direct avec le COT, sont soumis à une limite réglementaire de qualité de 100µg/l. Les valeurs varient entre 44 et 69µg/l sur le territoire de Saint Malo.

■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Grille des indices d'avancement de la protection de la ressource en eau

0%	aucune action
20%	études environnementale et hydrogéologique en cours
40%	avis de l'hydrogéologue rendu
50%	dossier déposé en préfecture
60%	arrêté préfectoral
80%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
100%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (Source : ARS)

Proposition ARS	Commentaire	Proposition collectivité
-----------------	-------------	--------------------------

Import d'eau traitée depuis le SMPEPCE

➔	80%	L'import est un mélange d'eau qui vient des usines de Beaufort et Bois-Joli appartenant toutes les 2 au SMPEPCE, et de l'usine de la Ville-Hatte, appartenant au SM Arguenon-Penthièvre. Pour cet import, un indice de 80% est admis	80%
---	-----	--	-----

valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource,

calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable

Proposition ARS	Proposition Collectivité
80 %	80 %

■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points, globalement, au niveau des parties A et B ci-dessous, est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

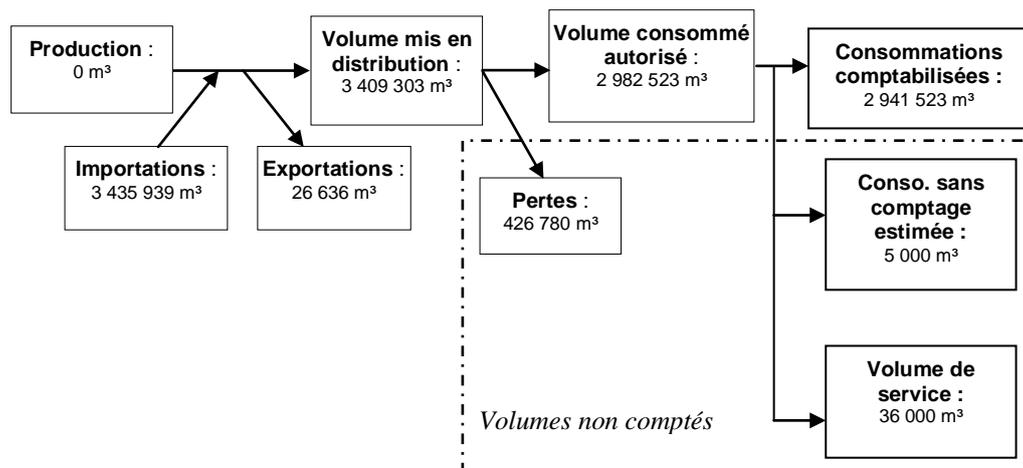
La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)	5
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	0 à 15 points sous conditions (2)	15
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose		
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	5
	TOTAL	120	120

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

■ PERFORMANCE DU RESEAU



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 5 000 m³.
Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 36 000 m³.
L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- rendement du réseau de distribution =

(consommations comptabilisées + exportations + estimation consommations sans comptage + volume de service) / (volume produit + importations)

	2013	2014	2015	2016	2017
Rendement du réseau de distribution [%]	86,4 %	89,6 %	88,2 %	87,0 %	87,6 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- indice des volumes non comptés =

(estimation consommations sans comptage + volume de service + pertes) / longueur du réseau hors branchements

	2013	2014	2015	2016	2017
Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/j]	4,13	2,98	3,45	4,05	3,90

- indice linéaire de pertes en réseau =

pertes / longueur du réseau hors branchements

	2013	2014	2015	2016	2017
Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/j]	3,84	2,71	3,18	3,70	3,55

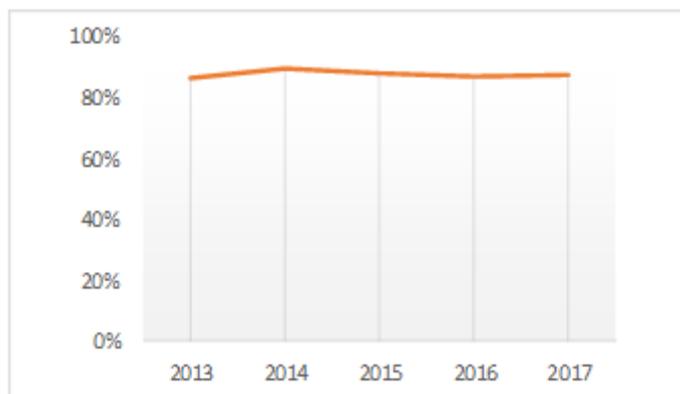
- indice linéaire de consommation=

(consommations comptabilisées + exportations + estimation consommations sans comptage + volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

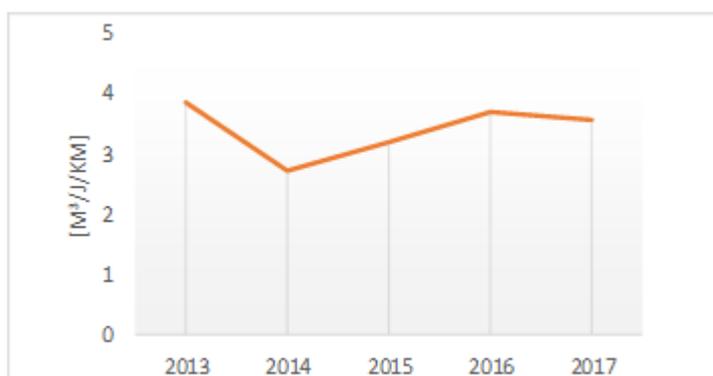
	2013	2014	2015	2016	2017
Indice linéaire de consommation [m ³ /km/j]	24,3	23,3	23,8	24,8	25,1
Seuil de rendement [%]	69,9 %	69,7 %	69,8 %	70,0 %	70,0 %

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.

Evolution du rendement du réseau de distribution



Evolution de l'indice linéaire des pertes en réseau



■ RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

	2013	2014	2015	2016	2017
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	5,883	4,557	6,778	7,650	7,780
% de renouvellement du réseau	1,88%	1,36%	2,03%	2,32%	2,36%

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

L'indicateur de performance « Taux moyen de renouvellement des réseaux » [P107.2] est une moyenne sur les 5 dernières années. Sur la période indiquée ci-dessus, **il est égal à 1,98 %**.

Le linéaire renouvelé en 5 ans est de 32,648km

■ CONTINUITÉ DU SERVICE

Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

Nombre de coupures d'eau, par millier d'abonnés, survenues au cours de l'année pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance. Les interruptions programmées sont celles qui sont annoncées au moins 24 heures à l'avance.

Les périodes d'alimentation par une eau non conforme au regard des normes de potabilité ne sont pas comptées comme des interruptions. Les coupures de l'alimentation en eau liées à des problèmes qualitatifs sont prises en compte.

Les coupures chez l'abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non paiement des factures ne sont pas prises en compte.

	2013	2014	2015	2016	2017
Taux d'occurrence des interruptions de service	0,6	0,6	0,6	0,6	1,0

■ DELAI D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS POUR LES NOUVEAUX ABONNES

La société s'est engagée sur un délai maximal pour ouvrir un branchement neuf (hors délai de réalisation des travaux) ou remettre en service un branchement existant de

Taux de respect (pourcentage du nombre de demandes d'ouverture d'un branchement pour lesquels le délai est respecté) :

	2013	2014	2015	2016	2017
Taux de respect du délai	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

■ TAUX D'IMPAYES

Il correspond au taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N - 1.

Le montant facturé au titre de l'année N - 1 comprend l'ensemble de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution, la taxe Voies navigables de France et la TVA liée à ces postes. Pour une facture donnée, les montants impayés sont répartis au prorata hors taxes et redevances de la part « eau » et de la part « assainissement ». Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers.

	2013	2014	2015	2016	2017
Taux d'impayés	2,8 %	0,7 %	0,5 %	0,9 %	0,7 %

■ TAUX DE RECLAMATIONS

Le taux de réclamations est le nombre de réclamations écrites, reçues par l'opérateur ou directement par la collectivité, rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000.

Sont prises en compte les réclamations relatives à des écarts ou des non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service, notamment au regard du règlement de service, ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celles relatives au niveau de prix.

	2013	2014	2015	2016	2017
Taux de réclamations global	0,8	1,4	2,2	1,2	1,3
nombre de réclamations reçues par l'exploitant	27	47	74	40	46
nombre de réclamations reçues par la collectivité				0	0

■ Financement des investissements du service de l'eau potable

■ TRAVAUX PAYES AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Montant de travaux
Renouvellement branchements plomb 2015-2018	159 983 €
Renouvellement réseau MAC 2015-2018	1 779 507 €
Programme spécifique de renouvellement de canalisations	221 703 €
Montant total des travaux payés	2 161 193 €

■ BRANCHEMENTS EN PLOMB

Le nombre total de branchements existants au 31 décembre 2017 est de 19 200.

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements	2016	2017
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	338	341
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	1626	1285
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	8,52 %	6,69 %

■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2017 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2016	2017
Encours de la dette au 31 décembre	606 894,45 €	450 887,70 €
Remboursements au cours de l'exercice	66 319,80 €	66 319,80 €
dont en intérêts	11 288,03 €	10 313,05 €
dont en capital	55 031,77 €	56 006,75 €

■ DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE

La durée d'extinction de la dette, exprimée en année, est égale au rapport entre l'encours total de la dette de la collectivité contractée pour financer les installations et l'épargne brute annuelle. L'épargne brute annuelle est égale aux recettes réelles déduction faite des dépenses réelles incluant notamment le montant des intérêts des emprunts à l'exclusion du capital remboursé.

	2013	2014	2015	2016	2017
Durée d'extinction de la dette	<1	<1	<1	<1	<1

■ **AMORTISSEMENTS REALISES**

	2013	2014	2015	2016	2017
Montant de la dotation aux amortissements	261 542,23 €	325 623,63 €	475 424,91 €	485 846,78 €	546 556,77 €

■ **PRESENTATION DES PROJETS**

à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

Objet des travaux	Montant de travaux
Mise en place de prélocalisateurs fixes	40 000 €
Réservoirs Croix Désilles (MOE et réalisation travaux)	2 500 000 €

■ **PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS**

de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Objet des travaux	Montant de travaux
Renouvellement canalisations et branchements plomb 2018	2 000 000 €

■ Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

	2016	2017
montants des abandons de créance		
dont part délégataire		
dont part collectivité		
nombre de demandes reçues	181	175
nombre d'aides accordées		
montants des versements à un fonds de solidarité	15 000,00 €	15 000,00 €
dont part délégataire		
dont part collectivité	15 000,00 €	15 000,00 €

■ OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE

Description	2016	2017
	-	-

Annexe : Performances 2017 du service public d'eau potable :

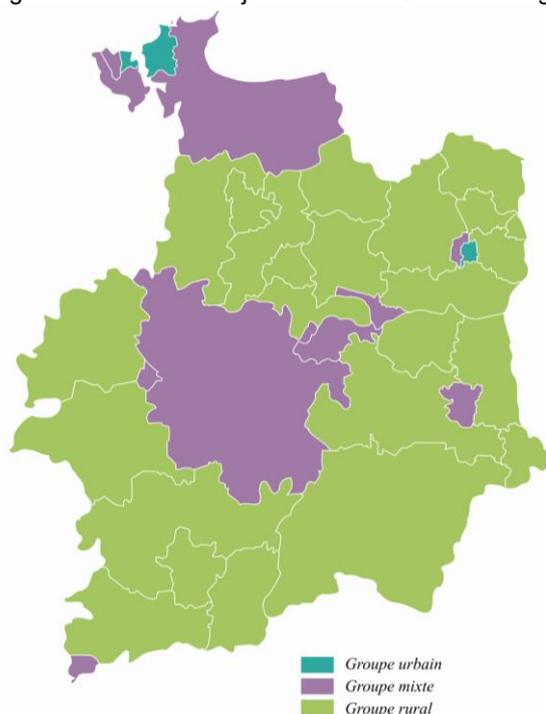
Analyse par le Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau potable de l'Ille-et-Vilaine (SMG35)

■ INTRODUCTION

En Ille-et-Vilaine, le nombre de collectivités distributrices évolue régulièrement à la baisse depuis 2014 :

Année	2014	2015	2016	2017
Nb collectivités	50	39	38	36

Au 1^{er} janvier 2017, le SIE de la Vallée du Beuvron et le SIVOM de Louvigné se sont regroupés et la commune d'Argentré du Plessis a rejoint le SIE de Châteaubourg.



Les collectivités distributrices ont été réparties en 3 groupes :

- **Groupe rural** : 23 services d'eau potable dont la densité d'abonnés est inférieure à 25 par km de réseau.
- **Groupe mixte** : 10 services d'eau potable dont la densité d'abonnés est comprise entre 25 et 80 par km de réseau.
- **Groupe urbain** : 3 services d'eau potable dont la densité d'abonnés est supérieure à 80 par km de réseau.

La Régie Malouine de l'Eau (RME) appartient au **Groupe urbain**

■ CARTE D'IDENTITE DU GROUPE URBAIN 35

Données 2016	Ille-et-Vilaine	Groupe urbain 35	
Nb de services d'eau potable	38	3	8%
Gestion des services d'eau potable (1)	34 affermagés 4 régies et 1 SPL	1 affermage 2 régies	
Nb d'abonnés	485 600	55 800	11%
Nb d'habitants (2)	1 049 400	78 100	7%
Consommation (Millions m3)	50,8	4,6	9%
Linéaire de réseau hors branchement (km) (3)	18 200	540	3%
Linéaire de réseau renouvelé sur les 5 dernières années (km)	740	39	5%
Volume produit (Millions m3) (3)	56,5	0	0%

(1) Nombre de gestion supérieur au nombre de services AEP car la CEBR possède 2 modes de gestion, l'affermage et une société publique locale (SPL)

(2) Population majorée en vigueur en 2016 est issue des données Insee 2013 - décret n° 2015-1851 du 29 décembre 2015

(3) Le total départemental de ces données comprend les valeurs des SMP

Le groupe urbain d'Ille-et-Vilaine est constitué de 3 services d'eau potable, nombre insuffisant pour réaliser une analyse comparative pertinente. Ce groupe a été complété par des données de 10 autres services d'eau hors Ille-et-Vilaine (Albi, Fécamp, Granville, Libourne, Lunel, Sens, Vannes, Vichy, Com. d'agglomération d'Annecy et Le Mans Métropole) respectant la définition du groupe. Ces données sont issues du site SISPEA.

■ COMPARAISON DES CRITERES DESCRIPTIFS

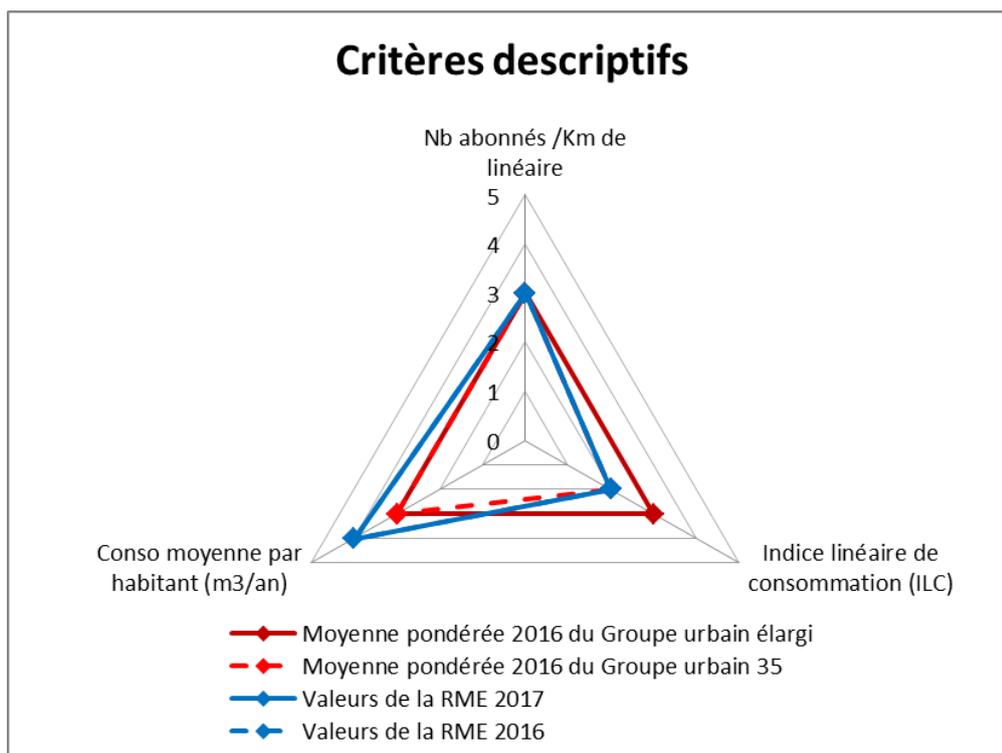
Les critères descriptifs 2016 et 2017 de la RME sont renseignés dans le tableau suivant et comparés avec les moyennes pondérées 2016 du Groupe urbain élargi. La moyenne pondérée départementale est également indiquée.

Critères descriptifs 2016	Valeur minimum	Valeur maximum	Valeur médiane	Moyenne pondérée	Moyenne pond 35	Valeur du service 2016	Valeur du service 2017
Densité d'abonnés (nb d'abonnés par km de réseau)	83	153	103	110	27	104	106
Indice linéaire de consommation (m3/j/km)	21,1	52,0	30,2	33,6	8,0	24,8	25,1
Consommation moyenne par habitant (m3/an)	41,0	75,9	59,4	55,5	48,4	62,4	61,7

■ REPRESENTATION GRAPHIQUE DES CRITERES DESCRIPTIFS

Critères/Classe	0	1	2	3	4	5
Densité d'abonnés	Absence de donnée	≤85	85-100	100-115	115-130	>130
Indice linéaire de consommation	Absence de donnée	≤20	20-30	30-40	40-50	>50
Consommation moyenne par habitant (m3/an)	Absence de donnée	≤40	40-50	50-60	60-70	>70

Pour la lecture de ce graphique, plus on s'éloigne du centre de la figure plus la valeur de la données est élevée.



■ COMPARAISON D'INDICATEURS DE PERFORMANCES

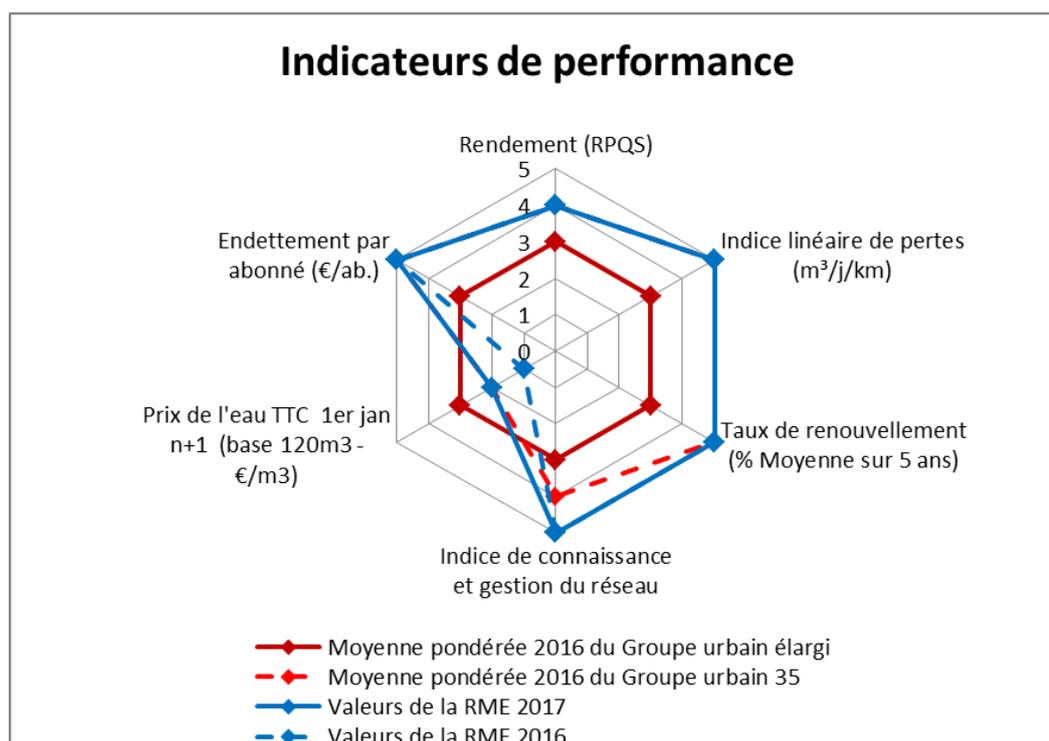
Les indicateurs de performances techniques et financières 2016 et 2017 de la RME sont renseignés dans le tableau suivant et comparés avec les moyennes pondérées 2016 du Groupe urbain élargi. La moyenne pondérée départementale est également indiquée.

Indicateurs de performance 2016	Valeur minimum	Valeur maximum	Valeur médiane	Moyenne pondérée	Moyenne pond 35	Valeur du service	
						2016	2017
Rendement du réseau (%)	71,0	94,0	87,0	81,0	85,8	87,0	87,6
Indice linéaire de perte – ILP (m ³ /j/km)	1,41	13,33	4,37	7,87	1,29	3,70	3,55
Taux de renouvellement du réseau (%)	0,29	1,58	0,97	0,94	0,81	1,58	1,98
Indice de connaissance du réseau – ICR (note sur 120)	80	120	110	110	108	120	120
Prix de l'eau TTC au 1 ^{er} janvier n+1 (base 120m ³ - €/m ³)	1,31	2,82	2,03	1,88	2,37	2,29	2,09
Endettement par abonné (€/ab.)	0	394	43	192	64	20	13

■ REPRESENTATION GRAPHIQUE DES INDICATEURS DE PERFORMANCES

Indicateurs/Classe	0	1	2	3	4	5
Rendement du réseau (%)	Absence de donnée	≤75	75-80	80-85	85-90	>90
Indice linéaire de perte – ILP (m ³ /j/km)	Absence de donnée	>11	11-9	9-7	7-5	≤5
Taux de renouvellement du réseau (%)	Absence de donnée	≤0,70	0,70-0,90	0,90-1,10	1,10-1,30	>1,30
Indice de connaissance du réseau – ICR (note sur 100)	Absence de donnée	<100	100-107	107-114	114-120	=120
Prix de l'eau TTC au 1 ^{er} janvier n+1 (base 120m ³ - €/m ³)	Absence de donnée	>2,20	2,20-2,00	2,00-1,80	1,80-1,60	≤1,60
Endettement par abonné (€/ab.)	Absence de donnée	>275	275-225	225-175	175-125	≤125

Pour la lecture de ce graphique, plus on s'éloigne du centre de la figure plus la valeur de l'indicateur est considérée comme meilleure.



■ COMMENTAIRES

Les critères descriptifs de la Régie Malouine de l'Eau montrent que la collectivité possède un **caractère touristique** (Indice linéaire de consommation faible par rapport au nombre d'abonnés) que l'on ne retrouve pas chez les autres collectivités du groupe.

Les indicateurs de performance techniques :

- Rendement du réseau et indice linéaire de perte se sont légèrement améliorés en 2017 et demeurent satisfaisants.
- La connaissance du réseau et le taux moyen de renouvellement du réseau de 1,98% (préparation de l'avenir) sont très satisfaisants.
- L'âge moyen du réseau est de 33 ans.

Ces critères techniques sont classés parmi les meilleurs du groupe urbain élargi étudié. La collectivité possède les outils pour mettre en œuvre un programme pluriannuel de renouvellement du réseau et assurer ainsi une gestion durable de son patrimoine.

La situation financière actuelle de la collectivité est saine. La collectivité dégage une recette de 6 millions d'€/an qui lui permet d'avoir une capacité d'autofinancement de 2,5 millions d'€/an. Elle est peu endettée et le prix de l'eau au 1^{er} janvier 2018 se situe parmi les plus faibles du département.

Si ces paramètres financiers sont maintenus, la collectivité possède des moyens financiers suffisants pour une gestion durable de son patrimoine.